

Gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone agro-écologique du centre Bénin

Vinablo Kodjo Dominique DAGBELOU¹, Abdou Rachidi A. SALIOU², Moumouni OUMOROU³, and Afouda Jacob YABI⁴

¹Doctorant et Enseignant chercheur, Institut Universitaire de Technologie de Gestion, Université de Parakou, Bénin

²Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA/FSA/UAC), 02 BP 388 Parakou, Bénin

³Laboratoire de Recherche en Biologie Appliquée (LaRBA/EPAC/UAC), 01 BP 2009, Cotonou, Bénin

⁴Directeur du Laboratoire de Recherche en Economie Sociale (LARDES - UP), Directeur de l'Ecole Doctorale des Sciences Agronomiques et de l'Eau (EDSAE), Bénin

Copyright © 2019 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The agro-pastoral zone of central Benin is marked by the scarcity of watering points and the degradation of pastures. The use of agropastoral resources leads to conflicts between farmers and pastoralists. The present article on the management of agro-pastoral conflicts in the Benin center, aims to studying the modes of management of agropastoral conflicts by the protagonists. Specifically, it is a question of determining the causes of the conflicts between farmers and herders, to make the typology of the conflicts of use of the agropastoral resources, and to determine their modes of regulation by the different actors. The methodological approach adopted consisted of a field survey, and an analysis of the different conflicts and their method of settlement. The data processing revealed five types of conflict and two modes of dispute resolution according to the protagonists.

KEYWORDS: Indicators, conflicts, conflits actors, Middle Benin, agro-pastoral resources.

RESUME: La zone agropastorale du centre Bénin est marquée par la raréfaction des points d'abreuvement et la dégradation des pâturages. L'utilisation des ressources agropastorales entraîne des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Le présent article sur la gestion des conflits agro-éleveurs dans le centre Bénin, vise à étudier les modes de gestion des conflits agropastoraux par les protagonistes. De façon spécifique, il s'agit de déterminer les causes des conflits entre agriculteurs et éleveurs, de faire la typologie des conflits d'usage des ressources agropastorales, et de déterminer leurs modes de règlement par les différents acteurs.

La démarche méthodologique adoptée a consisté à une enquête de terrain, et une analyse des différents conflits et leur mode de règlement. Le traitement des données a permis de noter cinq types de conflits et deux modes de règlement des conflits suivant les protagonistes.

MOTS-CLEFS: Indicateurs, conflits, acteurs aux conflits, Moyen-Bénin, ressources agro-pastorales.

1 INTRODUCTION

L'usage des ressources naturelles par les agriculteurs et les éleveurs de la zone agro-écologique du centre Bénin entraîne de graves contraintes, qui menacent sa base productive [10]. Au nombre des raisons justificatives de ces contraintes figurent les pressions humaines consécutives à la croissance démographique et les aléas naturels notamment climatiques. En raison de leur fréquence et de leur violence, les conflits agropastoraux sont placés au centre des préoccupations d'un large éventail

d'acteurs intervenant à différents niveaux. Plus particulièrement les questions relatives aux conflits ont attiré l'attention de nombreux scientifiques. Ainsi plusieurs études ont été réalisées à cet effet. La plupart de ces auteurs perçoivent les conflits agropastoraux comme des risques ou des contraintes au développement agricole en Afrique de l'Ouest [15] ; [13]. Ces conflits ne sont qu'une manifestation des problèmes induits par les mutations environnementales, politiques, sociales et économiques en cours dans la région [6] ; [12]. Ces auteurs ont montré qu'en dépit de son caractère extensif et mobile, plusieurs autres facteurs prédisposent les agro-éleveurs aux conflits. Cependant, il ressort que la gestion des conflits agro-pastoraux et leur mode de règlement a été peu documenté dans la recherche. Le présent article centré sur l'analyse de la gestion de ces conflits et de leurs modes de règlement vient combler ce vide.

L'objectif général poursuivi par cette recherche est d'étudier la gestion et les modes de règlement des conflits agropastoraux dans le moyen Bénin. De façon spécifique, il s'agit de :

- Déterminer les causes des conflits agro-pastoraux,
- Faire la typologie agro-pastoraux
- Analyser leurs modes de règlement

Pour atteindre ces objectifs, la démarche méthodologique suivante a été adoptée.

2 MATÉRIEL ET MÉTHODE

2.1 MATÉRIEL

Il comprend le milieu d'étude, les données collectées, les outils de collecte et de traitement des données.

MILIEU D'ÉTUDE

L'étude a été conduite dans la zone agroécologique du centre Bénin qui est une zone de transition climatique entre le tropical sub-humide et le sub-soudanien. Elle est limitée au nord-ouest par la Zone Ouest Atacora; au nord-est par la Zone Vivrière du Sud-Borgou ; à l'Ouest par la République du Togo et à l'Est par la République Fédérale du Nigeria (Figure 1).

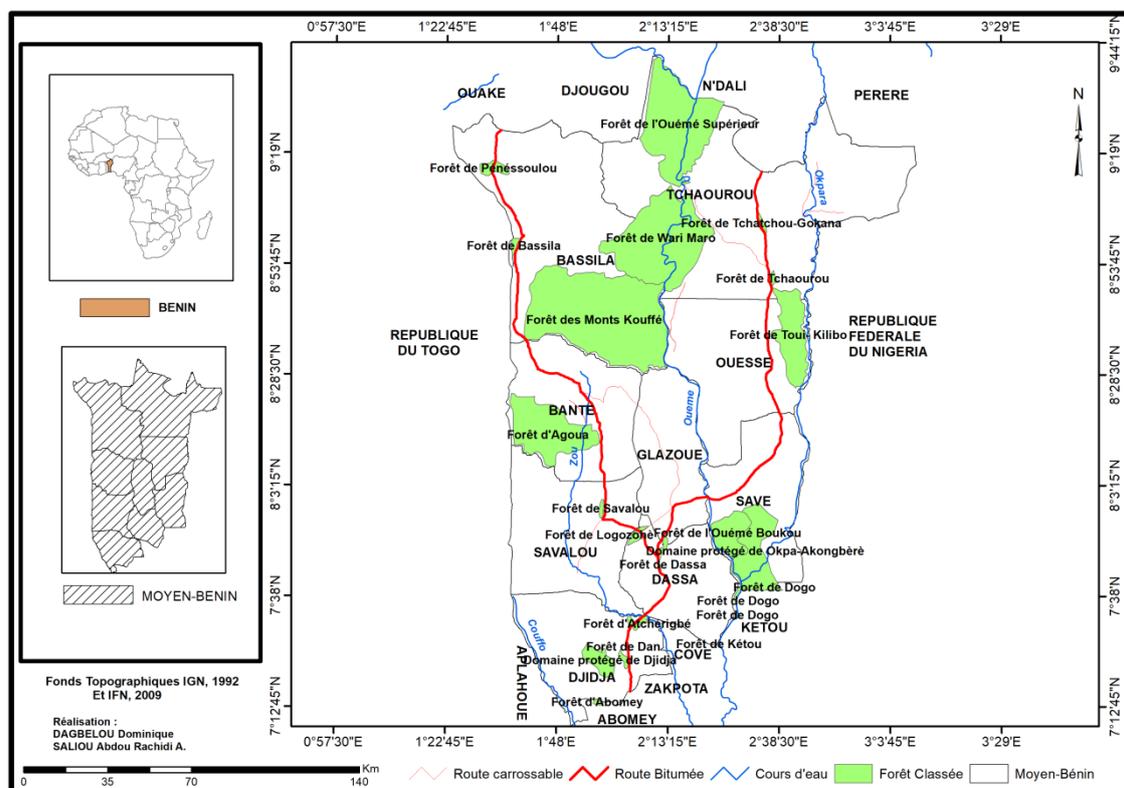


Fig. 1. Carte de situation du Moyon-Bénin

2.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique liée à cette recherche est focalisée sur les techniques de collecte et de traitement des données.

2.2.1 TECHNIQUES D'ÉCHANTILLONNAGE ET DE COLLECTE DES DONNEES

Les données collectées portent sur les conflits agro-pastoraux, les entités spatiales concernées et les modes de règlement appliqués par les protagonistes. A cet effet un échantillonnage de 150 transhumants et 126 agriculteurs ont été interviewés par choix raisonné à travers un questionnaire d'enquête. 20 focus group de 5 individus ont été constitués par les comités locaux de gestion des conflits, les autorités locales, communales et judiciaires.

2.2.2 TECHNIQUES DE TRAITEMENT DES DONNEES COLLECTEES

A partir des données d'enquête collectées, les variables de fonctionnalité et d'usage ont été distinguées. Pour apprécier le niveau d'occurrence des conflits, des scores ont été attribués en fonction de l'importance de manifestation des conflits et suivant les entités du calendrier pastoral traditionnel. Ainsi, on a : 1= Risque très faible, 2= Risque faible, 3= Risque moyen, 4= Risque élevé, 5= Risque très élevé.

Ces données ont été utilisées pour la modélisation des conflits agro-éleveurs autour des aires de transhumance. Les analyses issues de ces différents traitements ont permis d'aboutir aux résultats suivants.

3 RESULTATS

3.1 CAUSES DES CONFLITS AGRO-PASTORAUX

Les conflits d'usage des ressources pastorales, hydriques et infrastructures hydrauliques dans le Moyen-Bénin trouvent leurs origines dans les facteurs naturels, anthropiques et politiques.

3.1.1 FACTEURS NATURELS

Parmi les facteurs naturels, il y a, entre autres, les crises éco-climatiques que connaît l'Afrique de l'Ouest. Les sécheresses sahéliennes des années 1970 et 1980 ont beaucoup modifié les systèmes de production agropastoraux, en particulier les règles de gestion des ressources naturelles par les populations. Ce qui a eu pour conséquence l'afflux des troupeaux transhumants du Niger, du Burkina Faso et du Nigeria vers le Bénin.

3.1.2 FACTEURS ANTHROPIQUES

Sur le plan socio-économique, on enregistre une forte extension des surfaces cultivées du fait de la forte croissance démographique et de l'extension des cultures de rente. Aussi, les pasteurs se sont-ils engagés dans des activités agricoles afin de mieux gérer les risques en limitant l'exploitation de leur troupeau. Cette pression accrue sur les terres et les autres ressources naturelles entraîne l'occupation des espaces pastoraux traditionnels (zones de pâturage, pistes à bétail, etc.), d'où une exacerbation des conflits entre les éleveurs transhumants et les autres usagers des ressources naturelles (agricultures, forestiers, etc.). Les conflits liés au partage d'usage des ressources agro-pastorales par les protagonistes ont causé d'énormes dégâts, créent une tension permanente entre les éleveurs transhumants et les communautés des zones d'accueil.

3.1.3 CONTRAINTES POLITIQUES

La décentralisation et le transfert de la gestion des ressources naturelles aux Communes rurales constituent une opportunité pour les pasteurs, tout en présentant également certains risques. C'est une opportunité dans la mesure où la gestion des ressources par les communautés locales assure en principe une meilleure sécurité d'accès aux ressources pastorales. Mais il existe également un risque de marginalisation accrue des pasteurs en raison de leur faible représentativité dans les instances locales de prises de décision qui les concernent. A cela s'ajoute le risque d'imposition de taxes diverses qui peuvent, selon leur ampleur, constituer une entrave à l'accès aux ressources pastorales.

3.2 TYPOLOGIE DES CONFLITS D'USAGE DES RESSOURCES AGRO-PASTORALES

La classification des conflits liés à la transhumance dans le Moyen-Bénin est basée d'une part sur les indicateurs spatialisés d'usage des ressources pastorales, hydriques et infrastructures hydrauliques ; et d'autre part sur les différents protagonistes qui s'y opposent notamment les agriculteurs, les éleveurs, les gendarmes et les forestiers.

Ainsi, on distingue suivant ces différents acteurs les conflits entre agriculteurs sédentaires et éleveurs transhumants, les conflits entre éleveurs autochtones et allochtones, les conflits entre éleveurs et hommes en uniformes et enfin les conflits entre Etats voisins.

3.2.1 MODÉLISATION DE L'OCCURRENCE DES CONFLITS D'USAGE AGRO-PASTORAL

La modélisation de l'occurrence des conflits dans le Moyen-Bénin a été réalisée à partir de trois variables dont l'une de description (calendrier traditionnel de transhumance), l'autre de risque (risques de conflits d'usage) et le troisième (règles de conduite des troupeaux transhumants).

Le calendrier pastoral utilisé est issu de la langue « Peuhl » et réparti en cinq saisons traditionnelles de transhumance. Il s'agit des saisons de transhumance de Seeto qui correspond au début de la saison pluvieuse (mai à juin), N'dungu s'effectue en pleine saison pluvieuse (juillet à septembre), Yaané pratiquée en début de récoltes (octobre), Dabuné exploitée en saison sèche et froide (novembre à janvier) et Ceedu utilisée en saison sèche et chaude (février à avril).

Les résultats du modèle sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Modèle d'occurrences des conflits en fonction des périodes de transhumances

Entités du calendrier pastoral		Seeto(Mai-Juin)	N'dungu(Juil-Sept)	Yaané(Octobre)	Dabuné(Nov-Janv)	Ceedu(Fév-Avril)	Indicateurs -22portes -38 zones de conflits -07 zones d'accueil
Variables de description	Saisons / Périodes	Début de saison des pluies	Pleine saison des pluies	Début des récoltes	Saison sèche et froide	Saison sèche et chaude	
Variable de risque	Risque de conflits d'usage liés aux couloirs de passage	1 ↑	1 ↑	5 ↑	3 ↑	1 ↑	-24 zones de conflits liés aux couloirs de passage
	Risque de conflits d'usage liés aux Aires de pâturages	1 ↑	1 ↑	1 ↑	3 ↑	4 ↑	-12 zones de conflits liés aux aires de pâturages
	Risque de conflits d'usage liés aux cours d'eau	2 ↑	1 ↑	1 ↑	3 ↑	5 ↑	-10 zones de conflits liés à l'usage des cours d'eau
	Risque de conflits d'usage liés aux Aires protégées	1 ↑	1 ↑	1 ↑	3 ↑	4 ↑	-08 zones de conflits liés à l'usage des aires protégées
	Risque de conflits d'usage liés aux points d'eau	1 ↑	1 ↑	1 ↑	3 ↑	4 ↑	-04 zones de conflits liés à l'usage des points d'eau
Règles de conduite des troupeaux en fonction de la saison		Rechercher les zones de repousse de graminées lors des retour vers les zones de départ	Respecter et suivre les couloirs de passage dans la conduite des troupeaux	-Eviter les dégâts sur les récoltes -Négocier des contrats de vaine pâture	Reconstitution des réserves de résidus de récoltes	Départ en transhumance pour accessibilité aux aires de pâturage et sources d'abreuvement	

Score : 1=Risque très faible, 2=Risque faible, 3=Risque moyen, 4=Risque élevé, 5=Risque très élevé

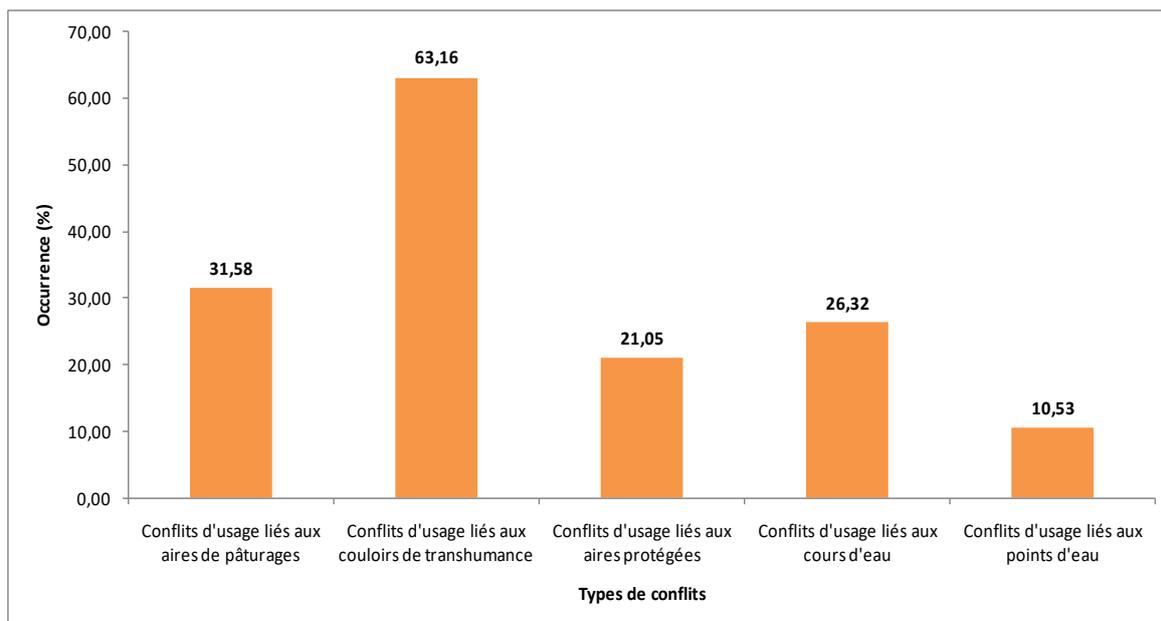


Fig. 2. Types des conflits de transhumance dans le Moyen-Bénin

Les plus importants sont les conflits entre agriculteurs et éleveurs (63,16%) liés au non-respect des couloirs de transhumance par les uns et les autres. On retient ensuite les conflits d'usage liés aux aires de pâturage (31,58%) et aux cours d'eau (26,32%) qui se déclenchent entre éleveurs autochtones et éleveurs transhumants.

Quant aux conflits liés aux aires protégées, ils se produisent entre éleveurs autochtones, éleveurs transhumants, agriculteurs et agents des Eaux Forêt et Chasse assermentés pour la répression.

3.2.2 TYPOLOGIE DES CONFLITS D'USAGE AUTOUR DES AIRES DE PÂTURAGE

3.2.2.1 CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS TRANSHUMANTS

L'occupation des couloirs de transhumance par des champs, les dégâts causés par le bétail transhumant sur les cultures et les récoltes sont les principales causes des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs transhumants. Ces conflits ont pour origine l'occupation des espaces pastoraux traditionnels par l'extension des surfaces cultivées ou la méconnaissance et/ou le non-respect par les éleveurs transhumants des couloirs de passage. Ce type de conflit sévit le long des couloirs de passage et engendre des pertes énormes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Ainsi, lors des expéditions punitives suite aux dégâts causés par les transhumants, des campements entiers sont brûlés, des troupeaux de bétail sont décimés. Ce type de conflits est légion dans la plupart des communes du Moyen-Bénin dont Djidja, Savalou, Savè, Bantè, Ouèssè, Tchaourou, Dassa, Glazoué et Bassila.

3.2.2.2 CONFLITS ENTRE ELEVEURS AUTOCHTONES ET ALLOCHTONES

Les conflits entre éleveurs autochtones et allochtones ont pour origine l'exploitation concurrente des ressources fourragères ou hydriques disponibles. A cela, on peut ajouter le vol de bétail par les transhumants et le risque épidémiologique lié à la transmission par les troupeaux transhumants au cheptel local des maladies contagieuses lors des déplacements. Ce type de conflit est récurrent dans les communes de Tchaourou, Bassila, Ouèssè, Savè et Djidja.

3.2.2.3 CONFLITS ENTRE ELEVEURS OU AGRICULTEURS ET HOMMES EN UNIFORMES

Ces conflits ont pour origine le surpâturage, l'émondage et l'étêtage des ligneux fourragers, les feux de végétation, l'installation des champs dans les réserves protégées. A cela, il faut ajouter la méconnaissance et/ou le non-respect par les éleveurs transhumants et les agriculteurs des couloirs de passage, le risque épidémiologique lié à la transmission par les troupeaux transhumants au cheptel local des maladies contagieuses lors des déplacements et les actes de braconnage effectués par certains éleveurs transhumants et agriculteurs dans les aires protégées.

3.2.2.4 CONFLITS ENTRE ETATS VOISINS

Les conflits liés à la transhumance entre Etats voisins ont généralement pour origine la non application des textes régissant la transhumance transfrontalière. Au niveau national, plusieurs textes de Loi sont pris notamment la Loi n°87-013 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance. Malheureusement, les dispositions réglementaires qui sont prises ne sont pas mises en application. C'est le cas dans la plupart des communes de la fermeture des couloirs de passage aux troupeaux transhumants ou l'occupation de ces couloirs par les agriculteurs, et l'abattage du bétail transhumant qui créent des mécontentements avec les Etats voisins.

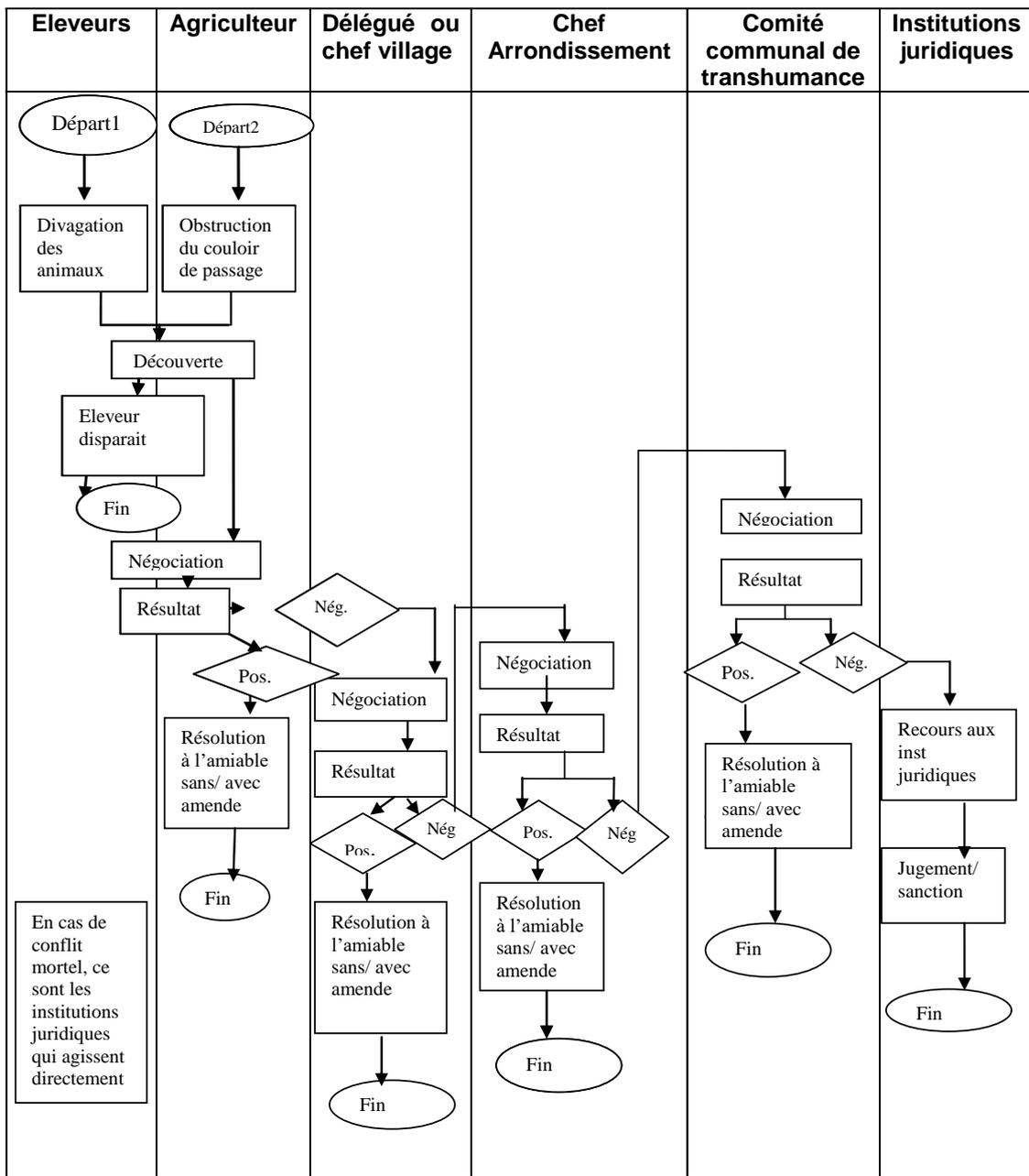
3.3 MODES DE GESTION DES CONFLITS AGRO-PASTORAUX

Deux types d'acteurs sont mis en exergue dans le processus de gestion des conflits agro-pastoraux. Il s'agit d'une part des protagonistes qui regroupent des éleveurs / transhumants, des agriculteurs ou des responsables de gestion des domaines protégés. D'autre part, on note le groupe des médiateurs de crise constitués par le Chef village ou Délégué, le Chef d'Arrondissement, les comités locaux de gestion des conflits agro-pastoraux, l'administration forestière et les institutions juridiques. Les figures ci-dessous montrent le processus de résolution des différends entre éleveurs et agriculteurs, entre éleveurs et administration forestière et le niveau d'implication des acteurs liés à la gestion des conflits agro-pastoraux. Ce processus de gestion n'intervient que lorsque l'acteur responsable des dégâts est connu. Souvent, le processus devient long (implique beaucoup d'acteurs) lorsque le présumé auteur n'est pas le vrai coupable ou refuse de reconnaître les faits qui lui sont reprochés).

Plusieurs cas de figures se présentent selon que le conflit se passe entre agriculteurs et éleveurs/transhumants ou éleveurs/transhumants et responsables de gestion des domaines protégés.

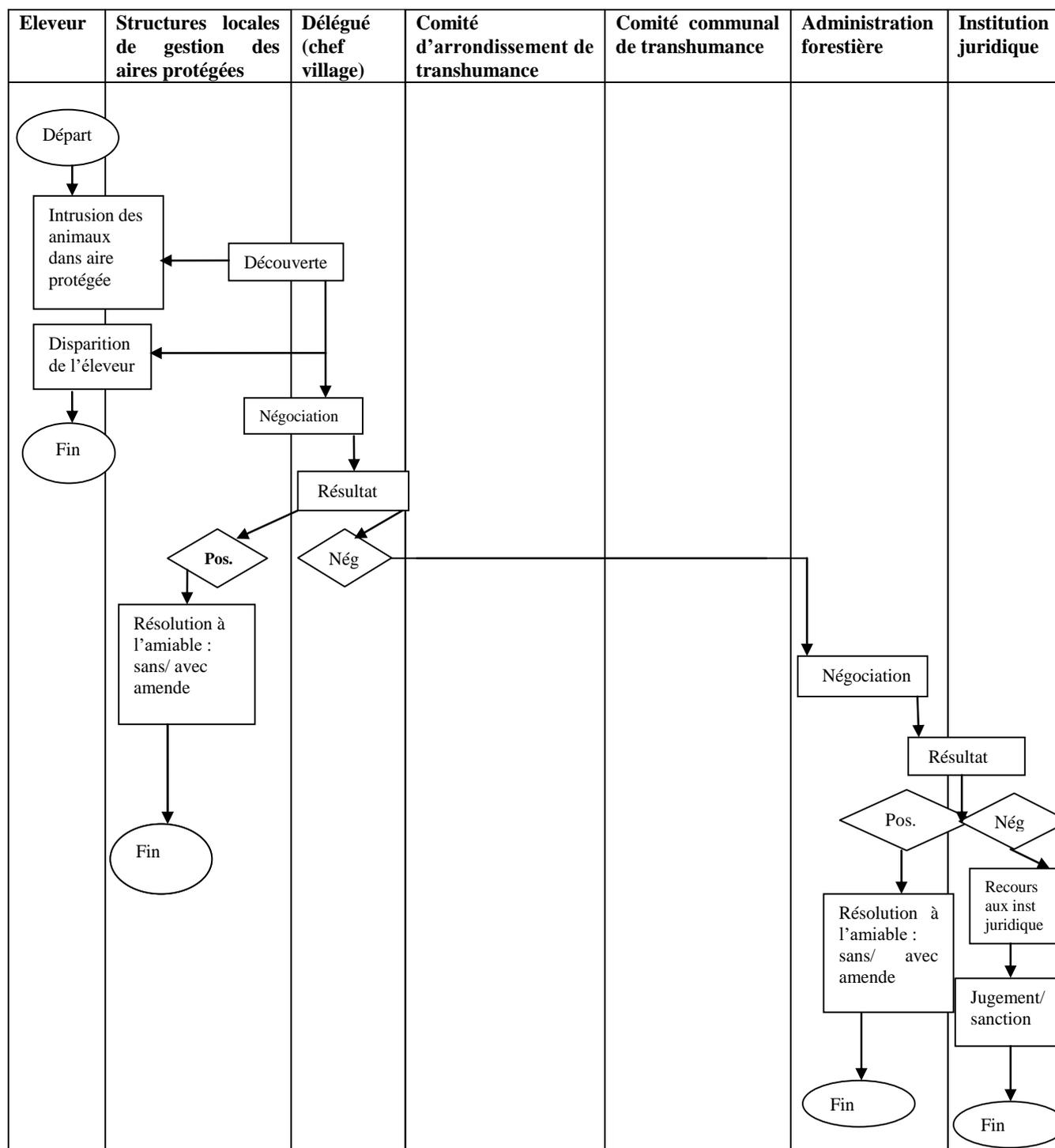
- Quel que soit le type, on procède d'abord à l'identification ou à la découverte du conflit ; s'il s'agit d'un conflit mortel ou qu'il y a eu des coups et blessures graves, le règlement se fait directement par les institutions juridiques lorsque le mis en cause est appréhendé ;
- Concernant le conflit entre agriculteurs et éleveurs/transhumants, une fois identifié, s'il n'est pas mortel ; sans blessures graves et qu'il ne s'agit que des dégâts, et le mis en cause concerné se présente en acceptant la négociation, le conflit est réglé à l'amiable entre les protagonistes avec ou sans amende du fautif.

Tableau 2. Processus de règlement de conflits entre agriculteurs et éleveurs



NB : Nég= Négatif ; Pos= Positif ; Inst = Institution

Tableau 3. Processus de règlement de conflits entre administration forestières et éleveurs



NB : Nég= Négatif ; Pos= Positif ; Inst = Institution

- Si le mis en cause refuse la négociation, l'affaire est transférée au niveau des autorités locales. Si le règlement dépasse leurs compétences, le comité communal de gestion de la transhumance s'en charge. En cas d'échec, on fait recours aux institutions juridiques pour la sentence.

- Quant au règlement du conflit entre éleveurs/transhumants et responsables de gestion des domaines protégés, le délit est d'abord identifié par les responsables locaux de gestion des réserves protégées après constats. S'il est mortel, l'affaire est gérée directement par les institutions juridiques ;
- S'il s'agit d'un délit non mortel, sans blessures graves, et le présumé coupable se présente, accepte la négociation en reconnaissant les faits qui lui sont reprochés, le problème est réglé à l'amiable avec ou sans amende selon la gravité des dégâts ;
- Si le présumé coupable se présente et refuse la négociation, les autorités locales servent de médiation, en cas de mésentente, le comité communal de transhumance s'en charge. Lorsque la négociation à ce stade n'aboutit pas, les protagonistes se confient aux institutions juridiques ;
- Quel que soit le type de conflit, si le mis en cause disparaît et n'est plus retrouvable, l'affaire prend fin.

Ce climat conflictuel entre agriculteurs et éleveurs/transhumants d'une part et entre éleveurs/transhumants et responsables de gestion du domaine protégé d'autre part créé pour l'éleveur un climat de méfiance vis-à-vis de ces deux acteurs qu'il considère comme des menaces pour une exploitation apaisée des ressources pastorales. Il importe alors d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de dialogue sociale permanente.

4 DISCUSSION

CSAO/OCDE (2007) rapporte qu'au Bénin entre 1986 et 1994, les conflits agro-pastoraux ont causé 90 morts dont 57 dans le seul département du Zou. Au Bénin, un autre point chaud des conflits agro-pastoraux est l'extrême nord du pays.

La typologie des conflits agro-pastoraux dans le centre Bénin a été modélisée à partir de différents facteurs. Nos résultats rejoignent ceux de [8] dans un article portant sur la gestion de la transhumance transfrontalière dans la région du Parc Régional W, qui propose une typologie en quatre points. Les conflits sur le plan écologique (dégradation des écosystèmes sur les axes de transhumance et les zones d'accueil), sur le zoo-sanitaire (risques de transmission de maladies contagieuses à la faune sauvage), sur le plan socio-économique (conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants) et enfin sur le plan zootechnique (rétrécissement des espaces pastoraux d'accueil des transhumants et autres tracasseries).

Dans un document portant sur la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin, [11] présentent quant à eux une typologie de ces conflits basée sur les différents protagonistes qui s'opposent. Ainsi ils distinguent les conflits entre les agriculteurs sédentaires et les éleveurs transhumants, les conflits entre agriculteurs et éleveurs autochtones, les conflits entre éleveurs autochtones et allochtones, les conflits entre éleveurs et hommes en uniformes (forestiers, gendarmes, douaniers) et enfin les conflits entre Etats voisins qui ont des contrecoups graves sur les acteurs de terrains.

Pour prévenir ou gérer ces conflits, plusieurs mesures sont prises par les différents acteurs concernés. Ces mesures sont aussi bien individuelles que collectives et rejoignent celles de [6] ; [14]. De même que les initiatives prises pour juguler les conflits se situent depuis le niveau local (terroir villageois) jusqu'au niveau supra national (espace ouest africain-CEDEAO).

Dans les études sur les conflits agriculteurs-éleveurs, la littérature montre quelques problèmes méthodologiques relevés par [7]. Il s'agit par exemple du fait que les chercheurs sont souvent affiliés avec une des parties impliquées dans le conflit posant le problème des données à collecter et leur interprétation. Un autre enjeu méthodologique, c'est qu'il est difficile d'avoir des données fiables sur l'évolution du nombre de conflits [3] même si [7] relève qu'il est facile de documenter les aspects plus qualitatifs de conflits agriculteurs-éleveurs. Enfin, de nombreuses analyses sont fondées sur de comptes rendu contradictoires, des informations incomplètes et des observations partielles. On retrouve ensuite dans la littérature de nombreuses études de cas pour illustrer des modèles généraux et des évolutions de conflits agriculteurs-éleveurs. En général, les études empiriques plus détaillées des contextes écologiques de conflits sont nécessaires pour examiner le rôle de la dégradation de l'environnement sur l'évolution de la pression et de la compétition sur les ressources naturelles. En effet, depuis les années 70, dans la zone soudano-sahélienne, les tensions et conflits entre agriculteurs et éleveurs ont toujours existé pour des raisons variées : remontée du front pionnier agricole en période de pluviométrie normale, colonisation des abords des nappes d'eau par les agriculteurs, destruction des récoltes par les troupeaux nomades [1], [2] mais également l'établissement des parcs naturels ou leur extension, le développement de l'irrigation [4]. Avec la pression sur l'espace pastoral et la tendance à la sédentarisation, de nombreux éleveurs qui résident à la lisière d'un village pratiquent la transhumance du bétail bovin combinée avec l'agriculture céréalière de subsistance [8]. Par conséquent, la coexistence entre les groupes d'agriculteurs et les agropasteurs peuls est devenue de plus en plus une nécessité.

5 CONCLUSION

L'analyse des relations conflictuelles entre les différentes entités liées aux ressources agro-pastorales en fonction du calendrier pastoral traditionnel ont contribué à la compréhension de l'occurrence des conflits.

Les conflits d'usage des ressources pastorales, hydriques et infrastructures hydrauliques dans le Centre-Bénin trouvent leurs origines dans les facteurs naturels, anthropiques et politiques. Leur classification est basée d'une part sur les indicateurs spatialisés d'usage des ressources pastorales, hydriques et infrastructures hydrauliques ; et d'autre part sur les différents protagonistes qui s'y opposent notamment les agriculteurs, les éleveurs, les gendarmes et les forestiers.

Deux types d'acteurs sont mis en exergue dans le processus de gestion des conflits de transhumance dans le Centre-Bénin. Il s'agit d'une part des protagonistes qui regroupent des éleveurs/transhumants, des agriculteurs ou des responsables de gestion des domaines protégés. D'autre part, on note le groupe des médiateurs de crise constitués par le Chef village ou Délégué, le Chef d'Arrondissement, les comités locaux de gestion de transhumance, l'administration forestière et les institutions juridiques.

RÉFÉRENCES

- [1] E. Bernus « Pasteurs face à la sécheresse : rebondir ou disparaître ? » ; IRD ; pp. 5, 1995.
- [2] E. Bernus « Possibilités et limites de la politique d'hydraulique pastorale dans le sahel nigérien ». Cah.ORSTOM, sér. Sci. Hum., Vol.11 n° 2 pp.119-126, 1974.
- [3] S. Bodé « Pratiques pastorales et biodiversité des parcours dans le canton de Dantchiandou (Fakara) », Mémoire de DESS CRESA, Faculté d'Agronomie, Université Abdou Moumouni de Niamey, pp. 70, 2004.
- [4] Y. Boni « Etude des pâturages naturels et intégration des éleveurs de ruminants dans les programmes d'aménagement de la forêt classée de Wari-Marou ». Mémoire de Maitrise de Géographie. DGAT/FLASH/UAC, pp. 66, 2011.
- [5] CEDEAO, CSAO, OCDE « Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Série Environnement : le Climat et les Changements Climatiques », pp.1-24, 2008.
- [6] L. De Hann *Agriculteurs et éleveurs au Nord-Bénin : Ecologie et genres de vie* Khartala, Paris, France, pp.217, 1997.
- [7] A. Djohy « Transhumance et changements climatiques. Une analyse des dynamiques sociopolitiques et organisationnelles d'adaptation des éleveurs transhumants dans l'Alibori (Nord-Bénin) », Thèse d'ingénieur agronome, UP/ FA/ DESR, pp. 128, 2010.
- [8] O. Kagoné « Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest : Du conflit à la gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans la région du Parc Régional W (Bénin, Burkina-Faso, Niger) » pp. 190, 2006.
- [9] République Populaire du Bénin. (1987). La loi n° 87-13 du 21 septembre 1987 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance en République du Bénin, Cotonou, Bénin, pp. 15, 1987.
- [10] A. R. A. Saliou; M. Oumorou et B. A. Sinsin (2015). Modélisation des niches écologiques des Ligneux Fourragers en condition de variabilité bioclimatique dans le Moyen-Bénin (Afrique de l'Ouest). *Revue d'Ecologie (Terre et Vie)*, Vol.70 n° 4, pp.342-353, 2015.
- [11] G. Schönegg, et P. Martel « Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin » pp.125, 2006.
- [12] O. Sy « La transhumance transfrontalière source de conflits au Ferlo (Sénégal) », M@ppemonde98, (2010) mappemonde.mgm.fr/num26/ articles/art10201.html), pp. 13, 2010.
- [13] T.T.K. Tchamie, T. T. K. « Les conflits sociaux liés à la transhumance, et leur règlement au Togo, Sciences sociales et humaines », Revue CAMES, Série, B. 5, pp.103-113, 2003.
- [14] B. Thébaud « Gestion de l'espace et crise pastoral au Sahel. Etude comparative du Niger et du Yatanga burkinabé ». Thèse de doctorat, Ecole des hautes Etudes en sciences sociales, Paris/France, pp. 476, 1999.
- [15] B. Toutain « Pastoralisme et aires protégées : Coexistence ou concurrence, leçons tirées d'études de cas en Afrique de l'Ouest », ECOPAS, pp.5, 2003.